

Avis voté en plénière le 9 novembre 2011

# La mobilité des jeunes

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le Groupe de l'Outre-mer a suivi avec intérêt les travaux de la section et de la délégation à l'Outre-mer sur la mobilité des jeunes. Qu'elle soit régionale, interrégionale ou internationale la mobilité s'impose dans le monde d'aujourd'hui, même si un certain nombre de freins existent et l'avis le met bien en évidence.

Il s'agit d'un sujet particulièrement important pour l'Outre-mer compte tenu de la situation de déshérence dans laquelle se trouve une grande partie de sa jeunesse. Car, si en France métropolitaine en 2010, 13,6% de jeunes ne disposaient d'aucun diplôme, dans les territoires ultramarins, ce chiffre était malheureusement beaucoup plus élevé (entre 22,5 % et 40 % selon les territoires).

Le groupe se réjouit que la délégation Outre-mer ait pris la pleine mesure de ce constat et de cette problématique en insistant particulièrement, dans sa contribution, sur la nécessité de préserver et de conforter les dispositifs promouvant la mobilité des jeunes ultramarins en matière de formation.

En effet, la mobilité des jeunes en Outre-mer s'impose d'abord par le fait que, localement, certaines filières soient inexistantes ou saturées, ce qui suppose le maintien des dispositifs « *passerport mobilité* », réformés récemment. Il convient de souligner que si le contexte actuel de crise rend nécessaire la recherche d'économies, en aucun cas cet objectif ne doit aboutir à la rupture de la nécessaire continuité territoriale entre la métropole et l'Outre-mer, au risque de mettre à mal un pacte républicain fondé sur l'égalité des chances entre tous.

De manière générale, le groupe soutient la volonté de la section de permettre un accompagnement plus marqué des jeunes en mobilité afin d'améliorer notamment la connaissance de leurs droits, de leur accueil et de la recherche de logement. Concernant la connaissance de leurs droits, le groupe trouve pertinente la proposition visant à mettre en place un dispositif unique d'information dédié à la mobilité des jeunes, via un site internet unique.

Sur la question du logement (sur laquelle, concernant l'Outre-mer, le CESE s'était prononcé en 2004) le groupe approuve les préconisations formulées dans le texte principal, comme dans la contribution, visant à accompagner les jeunes en mobilité dans leur recherche de logement notamment par l'instauration d'un fond de garantie couvrant les demandes de caution des bailleurs et que le gouvernement fasse, du logement des jeunes, un objectif prioritaire.

Enfin, le groupe apprécie toutes les préconisations visant à renforcer la mobilité internationale des jeunes. Dans cette optique, comme le préconise la délégation à l'Outre-mer, il souhaite la création dans l'ensemble des Territoires ultramarins, d'un dispositif sur le modèle d'*Erasmus*.

Le groupe a voté l'avis.